

— THÈME 2010 —

**Influence des droits humains en droit international public général**

*Description du cours*

Il s'agit d'un cours de maîtrise qui comprend à la fois des éléments généraux du domaine des droits humains et un thème particulier pour l'année. Cet automne, le thème est « l'influence des droits humains en droit international public général ».

Trois (3) choses que le présent cours n'est pas ou ne fera pas : (i) ce n'est pas un cours d'introduction au droit international des droits humains; (ii) les principaux instruments du domaine ne seront pas étudiés en détail par le professeur en classe; et (iii) les institutions onusiennes et régionales de protection des droits de la personne ne seront pas vu systématiquement non plus.

Ce cours de maîtrise propose plutôt aux participants une couverture transversale de sujets propres au droit international des droits humains, ainsi qu'une analyse thématique qui cette année replacera le domaine dans le cadre général du droit international public. Il va de soi qu'une certaine connaissance de base, tant en droit international qu'en droits humains, sera un atout pour réussir ce cours; les étudiants et étudiantes qui croient avoir des carences à cet égard sont avisés de compenser en effectuant des lectures complémentaires (dans le volume de Frédéric Sudre, *Droit européen et international des droits de l'homme*, à la réserve de la bibliothèque de droit).

*Objectifs du cours*

Plus particulièrement, dans la partie magistrale du cours – qui constituera par ailleurs la matière pour le test-quiz de mi-session – les questions suivantes seront examinées :

- Le phénomène du « droit-de-l'hommisme »
- Éléments historiques du droit international des droits humains
- Certains aspects philosophiques et théoriques des droits humains
- Les principales critiques (réaliste, relativiste, post-colonialiste, etc.)
- Importance du contexte politique dans le domaine
- Questions de sources et de portée des obligations internationales

En ce qui concerne les sujets qui seront assignés, suivant le thème de l'année – l'influence des droits humains en droit international public général – en voici la liste :

- Influence sur le droit des traités
- Influence sur les principes d'interprétation des traités
- Influence sur les règles relatives aux réserves
- Influence sur la formation du droit coutumier
- Influence sur les notions d'*erga omnes* et de *jus cogens*
- Influence sur le principe de l'immunité des États
- Influence sur les règles de protection diplomatique
- Influence sur le droit des relations consulaires
- Influence sur la théorie des sujets (acteurs non-étatiques)
- Influence sur le droit de la responsabilité des États
- Influence sur la réception du droit international en droit interne

## *Méthodes pédagogiques*

Le cours combinera des séminaires-discussions animés par le professeur (5-6 premières séances) – suivis du test-quiz – et des présentations étudiantes sous le thème de cette année (5-6 dernières séances).

Pour les séminaires-discussions, les étudiants et étudiantes qui en sentent le besoin pourront lire les chapitres pertinents du livre de Frédéric Sudre (*infra*), à la réserve de la bibliothèque de droit.

Pour les présentations étudiantes, en plus de ceux et celles qui les effectuent cette semaine là, d'autres étudiants seront désignés et auront pour tâche de préparer quelques questions (2-3 questions) afin de favoriser la discussion; ces mêmes étudiants fourniront aussi une évaluation de l'une des prestations du jour.

## *Langues de travail*

Le présent cours sera offert en français, la langue de l'Université de Montréal. En outre, les questions du test-quiz seront en français; elles pourront être répondues en français ou, par mesure d'exception, en anglais. Les présentations étudiantes pourront aussi, exceptionnellement, se faire en anglais, bien qu'on encouragera les discussions en français à la suite de celles-ci.

Il arrivera fréquemment que les documents de travail soient uniquement en anglais; en fait, les étudiants et étudiantes doivent accepter la réalité contemporaine que les écrits dans le domaine des droits humains sont beaucoup en anglais. Partant, une bonne connaissance de cette langue est requise.

## *Modes d'évaluation*

- Présence et participation en classe*	20%
- Test-quiz de mi-session :	20%
- Présentation en classe** :	20%
- Questions pour discussion :	5%
- Rapport d'évaluation :	5%
- Travail de session*** :	30%

\* Une liste de présence devra être signée à chaque séance; une 2<sup>e</sup> absence (ou retard important) sera pénalisée de 5 points, une 3<sup>e</sup> d'un autre 10 points, et une 4<sup>e</sup> (ou plus) mènera à l'échec du cours

\*\* La présentation – souvent en tandem de 2 par sujet – sera d'un maximum de 30 minutes par étudiant

\*\*\* Le travail, à interligne 1½, sera d'un maximum de 20 à 25 pages (limite de rigueur)

## *Bibliographie*

- F. Sudre, *Droit européen et international des droits de l'homme*, 9<sup>e</sup> éd. (Paris : PUF, 2008)
- M.T. Kamminga & M. Scheinin (dir.), *The Impact of Human Rights Law on General International Law* (Oxford: OUP, 2009)
- A. Clapham, *Human Rights Obligations of Non-State Actors* (Oxford: OUP, 2006)
- W.A. Schabas & S. Beaulac, *International Human Rights and Canadian Law – Legal Commitment, Implementation and the Charter*, 3<sup>e</sup> éd. (Toronto: Thomson Carswell, 2007)

Ces volumes ont été mis à la réserve de la bibliothèque de droit, Université de Montréal, pour consultation.